

32^{ème} Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien

Discours de S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI

Saint-Denis de La Réunion – le 2 mars 2017

Excellence Monsieur le président du Conseil de la Commission de l'océan Indien, Secrétaire d'Etat à la Francophonie et au Développement auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international de la République française,

Excellence Monsieur le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Comoriens de l'étranger de l'Union des Comores,

Excellence Madame le ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar,

Excellence Monsieur le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Excellence Monsieur le ministre de la Santé de la République des Seychelles, représentant le ministre des Affaires étrangères,

Monsieur le préfet de La Réunion,

Monsieur le président du Conseil régional de La Réunion,

Madame la présidente du Conseil départemental de La Réunion,

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République populaire de Chine, pays membre observateur auprès de la COI,

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et des partenaires au développement,

Mesdames, Messieurs les Officiers permanents de liaison,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur que de m'exprimer ici, aujourd'hui, à Saint Denis de La Réunion à l'occasion de ce 32^{ème} Conseil ordinaire de la Commission de l'océan Indien qui est le premier auquel je participe en tant que Secrétaire général de notre organisation régionale.

Je tiens avant toute chose à adresser mes très sincères remerciements aux autorités françaises et à mes frères et sœurs de La Réunion auxquels nous lie l'indissoluble fraternité du sang, pour la chaleur de l'accueil qui nous est réservé depuis notre arrivée.

En près de huit mois dans mes nouvelles fonctions, j'ai pu prendre toute la mesure de l'ampleur de la mission de la COI dans la réflexion, la concertation et la mise en œuvre de grandes politiques publiques au service et à l'échelle de l'Indianocéanie. Cette mission est d'autant plus nécessaire que le monde a changé et que notre espace régional doit s'adapter à la réalité du temps.

En moins de trente ans notre monde est passé de la stabilité bipolaire à un système infiniment plus complexe, difficilement prévisible et différemment compétitif. La globalisation a sans doute créé des opportunités, mais elle a aussi, reconnaissons-le, créé bien des frustrations, notamment culturelles, sociales et politiques qui ont ouvert la voie à des risques d'une magnitude sans précédent.

Si l'on y rajoute la montée des périls climatiques, environnementaux et sanitaires, nous devons considérer l'enjeu global de la sécurité comme le déterminant majeur de notre développement présent et à venir.

C'est à la lumière de cette réalité qu'il vous appartient aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les ministres, d'évaluer l'action de la COI, de débattre des orientations proposées, de fixer au Secrétariat général le cap à suivre pour les prochains mois et les moyens pour y parvenir. A cet égard, je me réjouis que les objectifs de modération budgétaire aient été tenus pour l'exercice 2017 et que notre principal partenaire,

l'Union européenne, continue plus que jamais de nous apporter son soutien, preuve que notre organisation contribue activement à l'affirmation d'un espace de croissance durable et sécurisé. Je rappelle néanmoins que la modération budgétaire ne saurait constituer à elle seule une politique et qu'avec un ratio moyen de 6% de dépenses de fonctionnement notre organisation demeure fondamentalement modeste et économe des deniers publics.

Cette réalité apparaît d'autant plus clairement lorsque l'on dresse le bilan financier de près de 35 ans de coopération régionale : sur cette période, ce sont 308 millions d'euros qui ont été déployés et gérés par le Secrétariat général pour un budget de fonctionnement inférieur à 10 millions d'euros. En 2016, pour chaque euro investi par les Etats membres dans le budget de fonctionnement de la COI, ce sont au minimum 10 euros de retour qui ont été enregistrés en tant qu'impact financier direct dans chacun des pays au titre des projets. Je ne crois pas qu'il existe de par le monde une organisation plus rentable pour ses Etats membres !

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres,

Sur le plan de la stabilité politique, l'année 2016 a été marquée par des échéances électorales importantes aux Comores et aux Seychelles pour lesquelles la COI s'est mobilisée et qui ont témoigné de la bonne santé institutionnelle de nos pays. Un outil éminemment démocratique, l'Association des parlementaires des pays de la COI, a été relancé et permet désormais à notre organisation d'approfondir son action au service de la stabilité et de la prévention des crises.

Sur la question strictement sécuritaire, la COI constitue aujourd'hui un cadre d'action pertinent. Qu'il s'agisse de pêche illicite, de piraterie, de criminalité transnationale, de risques terroristes ou de sécurité sanitaire, la coopération régionale met à la disposition de nos pays des stratégies et des moyens conséquents abondés par l'effort de nos

partenaires. Le Conseil trouvera notamment, dans l'examen des propositions qui lui sont faites, de nouvelles pistes d'action concrètes.

Au niveau économique, entendu au sens large, l'Indianocéanie continue de faire face à des défis sérieux qu'elle doit convertir en opportunités.

Le travail engagé pour la connectivité régionale et contre la marginalisation de nos îles demeure une priorité. Il en est de même pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Je me félicite, à cet égard, de la qualité de nos partenariats engagés tant avec la FAO qu'avec le FIDA et l'Union européenne. Je me réjouis également de l'intérêt très fort que marque le secteur privé pour cette initiative structurante pour nos populations et la dynamisation de la croissance et des échanges commerciaux intra régionaux.

L'économie bleue et océanique doit passer rapidement du slogan à la réalité. C'est en ce sens que la COI prévoit l'instruction d'un projet spécifique dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement qui contribuera à faire de notre organisation régionale une référence à l'échelle continentale et, espérons-le, au-delà.

Les questions climatiques et de développement durable frappent de plus en plus fortement à la porte de nos consciences mais aussi de nos portefeuilles. Pour des Etats insulaires aux moyens limités, il ne s'agit rien d'autre que d'assurer leur futur immédiat. C'est en ce sens que la COI a développé un plan consacré au climat et à la réduction des risques de catastrophes pour accompagner et amplifier l'effet des stratégies nationales conformément à nos engagements internationaux. C'est en ce sens également que la COI met en œuvre, grâce au concours de l'Union européenne, un programme de développement des Energies renouvelables et de l'efficacité énergétique à travers lequel nous cofinancerons des projets publics, privés ou d'intérêt local de génération d'électricité.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres,

Derrière toute grande politique, il y a une idée de l'Homme, une représentation du monde et du sens de l'Histoire. Cela s'appelle la Culture. La nôtre trouve sa source dans des influences communes, des valeurs partagées et des imaginaires imbriqués façonnés par une géographie singulière.

La COI ne peut donc pas – et ne doit pas ! - désertier le terrain de la culture. A cet égard, malgré la pauvreté des moyens à notre disposition, nous avons su promouvoir l'Indianocéanie et en valoriser les traits les plus attachants. Je souhaite que nos Etats et nos bailleurs nous appuient toujours plus dans ce chantier exaltant qui est d'abord celui de nos peuples, de nos identités et de la connaissance de ce que nous sommes.

C'est ainsi que nous deviendrons toujours plus attractifs, comme le démontre la présence parmi nous de la République populaire de Chine aujourd'hui observateur et demain, si vous en êtes d'accord, celle de l'Ordre souverain de Malte et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres,

De l'isolement insulaire des origines, nous sommes allés au fil du temps vers la connaissance mutuelle puis le vivre ensemble pour construire pas à pas, dans la fraternité, les fondations de notre communauté de destin. Celle-ci exprime un sentiment d'attachement de chacun d'entre nous à ce que nous sommes collectivement devenus.

C'est pourquoi, et je le dis avec la sincérité que m'autorise votre confiance, je suis surpris par l'attitude de certains de nos Etats lorsqu'ils semblent considérer la COI comme un concurrent déloyal alors qu'elle n'est que l'incarnation de leur volonté. Ce comportement n'est ni à la hauteur de la maturité de notre organisation ni digne de

nos peuples. Nous devons en sortir par le haut et retrouver ensemble l'élan fondateur.

Comme l'écrivait en 1982 l'économiste mauricien Pierre Yin, dans une étude commanditée par le gouvernement de son pays sur l'opportunité de créer une organisation régionale, je cite : « le projet de la Communauté de l'océan Indien n'est pas une pure invention de l'esprit mais répond bien à une nécessité historique dans toutes ses dimensions économiques, culturelles, sociales et politiques ».

Cette conviction visionnaire, qui ne s'oppose pas à la souveraineté des Etats, est plus que jamais d'actualité. Face à de puissants ensembles régionaux africains, comme le COMESA et la SADC, qui se sont dotés de structures conformes à leurs ambitions, la COI d'aujourd'hui est diminuée dans sa légitimité juridique et dans sa capacité politique à peser dans les grands choix structurants pour notre région. Je l'ai vécu, comme mes prédécesseurs, à Bruxelles lors des réunions de dialogue et d'orientation de haut niveau avec l'Union européenne et les organisations régionales d'Afrique orientale et australe.

Ne nous leurrions pas, lorsque s'ouvrira la phase de dialogue sur l'avenir du partenariat de l'Union européenne avec les pays ACP en 2018, la COI, en tant que « Commission paritaire multilatérale de niveau ministériel », ne pourra faire valoir avec la force qui convient les intérêts de ses Etats membres et de leurs peuples. Il ne faudra pas venir s'en plaindre.

En 2017, le temps est donc venu pour vous, Madame et Messieurs les ministres, de décider de l'évolution de notre organisation. Plusieurs rapports d'experts vous ont été soumis avec la synthèse établie à votre attention par Son Excellence le Président Abdou Diouf sur cette question fondamentale.

Au-delà des espérances ou des hésitations qui accompagnent légitimement cette évolution, notre Conseil a aujourd'hui

l'opportunité de dépasser le cadre gestionnaire de sa mission pour répondre aux exigences de l'Histoire et aux intérêts supérieurs de l'Indianocéanie et de ses peuples. C'est ce que l'on appelle la Politique dans son essence la plus noble.

Je vous remercie de votre attention.